Service de garde

École Notre-Dame-du-Rosaire

Programme éducatif

2024-2027

Service de garde

56, rue de la Fabrique

Saint-Benoît-Labre (Québec) G0M 1P0

Téléphone : 418 228-5541 poste 35400

Courriel : sg.nd.rosaire@cssbe.gouv.qc.ca

Tables des matières

1. Introduction.....4
Présentation.....4
Notre mot de bienvenue.....4
Notre service de garde.....4
Définition des services de garde en milieu scolaire.....5
Les objectifs du service de garde en milieu scolaire.....5

2. Qui sommes-nous?.....6
Notre mission ainsi que nos valeurs.....6
Les ressources humaines.....7
Continuité de la mission éducative de l'école.....8

3. Votre enfant.....10
Les principes de base du programme d'activités.....10
Les cinq dimensions du développement global de l'enfant.....12
Besoins des enfants (Pyramide de Maslow).....16

4. Notre processus d'interventions éducatives.....17
L'observation des enfants.....17
La planification et l'organisation.....17
L'intervention démocratique.....17
L'auto-évaluation.....18

5. Caractéristiques du milieu.....18
Horaire du service de garde.....18
La clientèle du service de garde et tarification.....19
Horaire type d'une journée au service de garde.....20
Les locaux.....21

6. Pour finir.....22

Annexes.....23

1. Introduction

Présentation

Le présent document constitue le programme éducatif du service de garde de l'école Notre-Dame-du-Rosaire. En effet, celui-ci est une continuité du projet éducatif de l'école. Il est primordial de maintenir une cohérence entre l'école et notre milieu de garde afin de préserver le bien-être des élèves. Dans ce document, vous y retrouverez de l'information concernant l'organisation et le fonctionnement de notre service de garde.

Notre mot de bienvenue

L'équipe du service de garde de l'école Notre-Dame-du-Rosaire est heureuse d'accueillir votre enfant dans notre milieu. L'enfant étant au cœur de nos préoccupations, nous sommes déterminés à œuvrer dans le but d'offrir un milieu de garde sécuritaire et adaptés aux besoins et aux intérêts de celui-ci. Le programme éducatif favorise l'arrimage de l'ensemble des interventions faites auprès de votre enfant et de votre famille. Nous travaillerons ensemble afin que notre programme éducatif réponde à vos attentes.

Notre service de garde

Celui-ci a donc été créé en septembre 2001, nous comptons environ 150 élèves fréquentant notre école. Au fil du temps, nous avons su construire un environnement stimulant dans lequel chaque enfant a un rôle important à jouer. Nos pratiques éducatives se sont perfectionnées, toujours dans le but premier d'assurer le bien-être des enfants.

Définition des services de garde en milieu scolaire

Un service de garde en milieu scolaire possède des caractéristiques qui lui sont propres. Rappelons ici la définition et les objectifs du service de garde en milieu scolaire, tels qu'ils sont prescrits par le ministère de l'Éducation.

L'article 1 du Règlement sur les services de garde en milieu scolaire définit ces services de la façon suivante : « Les services de garde en milieu scolaire assurent la garde des élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire d'une commission scolaire, en dehors des périodes où des services éducatifs leur sont dispensés. »

Les services de garde offerts en milieu scolaire complètent les services éducatifs fournis par l'école et sont principalement axés sur des activités récréatives. Afin d'offrir un service supplémentaire à l'école et d'assurer la continuité de la mission éducative de cette dernière, la planification des activités du service de garde en milieu scolaire doit faire partie intégrante du projet éducatif de l'école.

Les objectifs du service de garde en milieu scolaire

Le service de garde en milieu scolaire poursuit les objectifs suivants :

- Assurer la sécurité et le bien-être général des élèves;
- Participer à l'atteinte des objectifs du projet éducatif de l'école ;
- Mettre en place des activités et des projets récréatifs qui aident au développement global des élèves;
- Encourager le développement d'habiletés sociales, telles que le partage et la coopération;
- Soutenir les élèves dans leurs travaux scolaires après la classe en leur offrant un temps et un lieu de réalisation appropriés et en leur donnant accès au matériel nécessaire.

Le service de garde constitue un milieu de vie complémentaire pour l'élève. Par la constance de la relation développée, souvent pendant de nombreuses années, il s'établit des liens privilégiés entre l'équipe du service de garde, l'élève et ses parents.

2. Qui sommes-nous ?

Notre mission ainsi que nos valeurs

Notre vision

Que le personnel et la communauté soutiennent positivement l'enfant dans le respect, le plaisir et la rigueur pour qu'il devienne un bon citoyen.

Au service de garde, le code de vie de l'école s'applique. Quand l'enfant ne respecte pas le code de vie, l'éducatrice intervient auprès de lui afin de l'aider à corriger la situation. Aussi, elle peut lui remettre une fiche de manquement mineur (jaune) ou majeur (rouge). Avec l'enfant, nous allons l'aider à trouver des solutions pour remédier à la situation. Le partenariat entre l'enfant, les parents et les membres du personnel sont de mise afin que l'enfant ait le meilleur accompagnement pour vivre du succès dans son cheminement au service de garde.

Nos valeurs à Notre-Dame-du-Rosaire

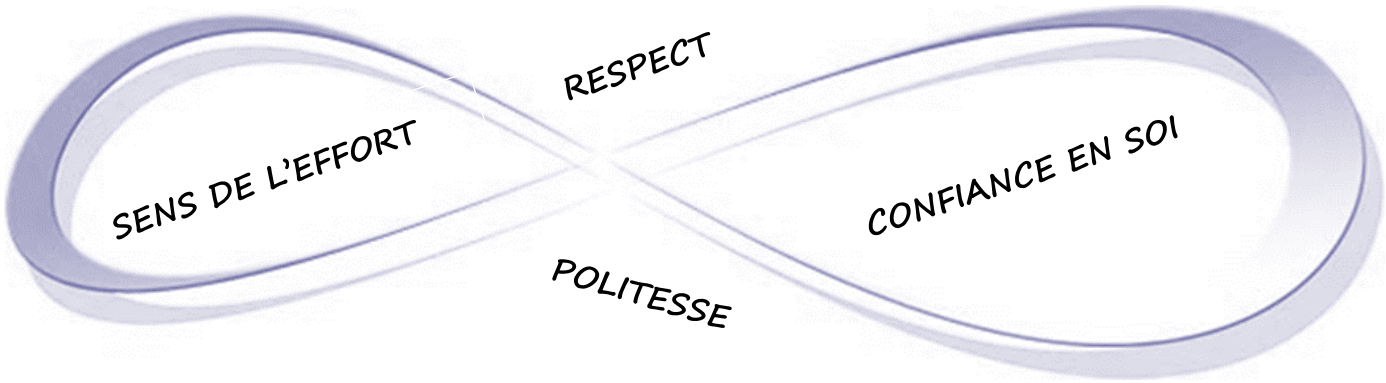

Les ressources humaines

Le rôle de la technicienne du service de garde

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emploi consiste à concevoir le programme d'activités des services de garde et d'en assurer la supervision dans le but de coordonner le tout avec le projet éducatif de l'école. De plus, la technicienne doit planifier des activités qui correspondent au développement global des élèves du préscolaire et du primaire, et ce, en tenant compte de leurs intérêts et de leurs besoins. Elle veille au bien-être général des élèves, tout en assurant leur santé et leur sécurité. Elle effectue également des travaux techniques liés au fonctionnement des services de garde, notamment en ce qui concerne la gestion des ressources financières, humaines et matérielles.

Le rôle de l'éducatrice

La principale tâche de l'éducatrice est d'assurer le développement global de l'enfant tout en répondant à ses besoins. L'un de ses rôles est d'établir un lien significatif avec l'enfant basé sur la confiance et le respect. De plus, elle planifie, organise, anime et participe au déroulement des activités éducatives. Elle apporte aussi les premiers soins aux élèves, si nécessaire. L'éducatrice veille à la sécurité, l'hygiène et la salubrité des lieux. Finalement, elle participe aux rencontres organisées par la technicienne du service de garde et effectue des tâches connexes.

3. Votre enfant…

Les principes de base du programme éducatif

1.Chaque élève est unique

Pour respecter ce principe, il est important pour l'éducatrice de prendre le temps d'observer chaque enfant présent au service de garde pour bien le connaître et découvrir ses particularités. Cette phase d'observation lui permet de distinguer le rythme, les besoins et les champs d'intérêt de chaque élève.

Par la suite, elle adapte ses interventions aux besoins de chaque enfant. Le programme éducatif souligne le fait d'éviter de vouloir faire faire toujours les mêmes choses à tous et en même temps.

2. L'élève est le premier agent de son développement

L'enfant arrive au monde avec un potentiel de développement déjà programmé et une grande motivation intrinsèque pour activer ce potentiel. L'enfant est irrésistiblement attiré vers tout ce qui active sa croissance. Il suffit de le placer dans les bonnes conditions pour lui permettre de se développer harmonieusement. **L'éducatrice n'a pas besoin de lui dire quoi faire ou comment le faire pour qu'il se développe. Son rôle est de guider et d'accompagner l'enfant pour lui permettre de faire son chemin, ce qui le conduit progressivement à l'autonomie.**

3. Le développement de l'enfant est un processus global et intégré

Théoriquement, pour les étudier, on peut décortiquer le développement de l'enfant en plusieurs dimensions séparées les unes des autres, à savoir: **la dimension affective, la dimension physique et motrice, la dimension sociale et morale, la dimension cognitive et la dimension langagière.** En

réalité, ces dimensions sont indissociables les unes des autres. Le développement d'une dimension doit forcément entraîner le développement des autres dimensions dans leur totalité d'une manière intégrale. Cette intégralité permet le développement harmonieux de l'enfant. Pour ce faire, ce type de développement demande que le milieu soit chaleureux, motivant, stimulant, sécuritaire, spacieux et doté d'un matériel abondant et varié. Pour répondre aux besoins de l'enfant en tout temps et stimuler toutes les dimensions de son développement, l'éducatrice doit mettre à sa disposition tout le matériel nécessaire et l'espace qui répond à ce besoin fondamental de se développer de manière globale et intégrée.

Lorsque l'enfant se développe, il touche toutes les dimensions : affective, cognitive, physique et motrice, langagière, ainsi que sociale et morale.

4. L'enfant apprend par le jeu :

Le dictionnaire Larousse définit **le jeu** *comme une activité d'ordre physique ou mentale, non imposée, ne visant à aucune fin utilitaire, et à laquelle on s'adonne pour se divertir et en tirer un plaisir.*

Le jeu est une activité qui attire l'enfant par une motivation intérieure. C'est l'outil principal qui permet à l'enfant d'explorer, de découvrir et d'expérimenter, et ce, dans le but de se construire et de construire son environnement. Par le biais du matériel utilisé, de l'espace ainsi que des actions posées par les élèves, le jeu permet à l'enfant d'enrichir toutes les dimensions de son développement global**. Donc, le jeu permet la progression de chacune des dimensions du développement de l'enfant.**

On peut, par conséquent, remodeler la définition en ce qui concerne l'enfant en disant que : ***le jeu est une activité d'ordre physique et mentale, non imposée, visant le développement harmonieux de l'enfant, et par laquelle il s'adonne aussi pour se divertir et avoir du plaisir.*** Le jeu n'est donc pas une activité inutile, bien au contraire, il est indispensable pour le développement et l'équilibre de l'enfant.

5. La collaboration entre les parents et les éducatrices

La collaboration entre les parents et les éducatrices est essentielle au développement harmonieux de l'enfant. Afin d'avoir une bonne collaboration avec vous, chers parents, il est primordial de communiquer efficacement et régulièrement. En effet, l'entente et les liens de confiance entre les deux parties permettent de rassurer l'enfant. Par le fait même, cette collaboration permet également d'assurer une bonne continuité entre les interventions faites à l'école et à la maison.

Sur le plan affectif, l'enfant crée des liens d'attachement privilégiés avec ses parents et les éducatrices. Il apprend à faire confiance aux personnes qui l'entourent, ce qui est un premier pas vers la socialisation. La collaboration entre les parents et l'éducatrice est donc nécessaire à la qualité de l'intervention éducative.

La collaboration peut se vivre sous différents angles. Elle peut être sous forme de conversations informelles en début ou en fin de journée, d'échanges par téléphone ou par écrit, de feuilles d'informations transmises aux parents, etc. La collaboration peut également se vivre par la participation des parents aux sorties spéciales ou lors des activités éducatives, aux réunions de parents s'il y'a lieu ainsi que dans bien d'autres situations propices aux bonnes relations[1].

Les cinq dimensions du développement global de l'enfant

Comme mentionné ci-dessus, le développement de l'enfant est un processus global et intégré. Chaque activité développe en général plusieurs dimensions en même temps, mais à des degrés différents.

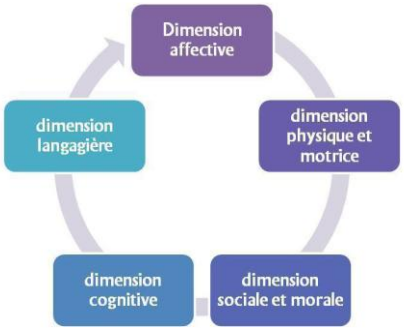

1 Source : http://www.formationplus.ca/fichiers/3-PROGRAMME%20EDUCATIF.pdf

La dimension affective

Soutenir la dimension affective signifie que nous répondons, en premier lieu, au besoin de sécurité et d'affection de l'enfant. Dans notre milieu, nous soutenons la dimension affective en favorisant l'égalité des chances, c'est-à-dire que nous considérons tous les enfants sur le même pied d'égalité.

De plus, lorsqu'il survient un conflit entre les enfants, nous leur donnons tous les outils nécessaires afin qu'ils puissent eux-mêmes le régler. Ceux-ci discutent ensemble pour trouver des solutions. En cas d'absence de solution, le personnel éducateur leur vient en aide afin de les aider dans la résolution de leur conflit. L'éducatrice est toujours disponible pour les aider. Étant alerte et attentive à leurs besoins, l'éducatrice développe un lien significatif et de confiance avec les enfants. De ce fait, les enfants se sentent en sécurité dans leur milieu de garde. Ils développent également un sentiment d'appartenance à celui-ci et des amitiés avec les camarades qu'ils côtoient tous les jours.

La dimension cognitive

La dimension cognitive est représentée par la pensée, le raisonnement et l'intelligence. En d'autres mots, la dimension cognitive signifie la connaissance et la compréhension du monde dans lequel nous vivons.

Dans notre service de garde, la dimension cognitive est développée de diverses façons. Comme mentionnée ci-haut, la résolution de conflits est un processus essentiel à l'enfant afin qu'il puisse élaborer des stratégies pour résoudre ses différends.

Également, lors d'activités scientifiques ou culinaires, par exemple, l'enfant doit prendre un temps d'arrêt pour réfléchir et comprendre les instructions pour l'élaboration de l'activité. Lors de pareilles activités, l'enfant doit aussi émettre des hypothèses, faire des tentatives, faire des prédictions concernant le résultat de l'activité, etc. En effet, les enfants mettent en pratique leurs connaissances, comme lire une recette, comprendre les mesures demandées, faire l'action demandée, etc.

La dimension physique et motrice

Soutenir la dimension physique et motrice signifie que nous favorisons les besoins psychologiques, physiques, sensoriels et moteurs des enfants. Plusieurs activités diversifiées sont offertes telles que le sport, le bricolage, la cuisine, etc. Celles-ci offrent la possibilité de bouger, de manipuler, de goûter à de nouvelles recettes, etc. Ces activités répondent aux besoins de l'enfant, mais favorisent aussi, les saines habitudes de vie chez ce dernier.

La dimension langagière

Comme dans tous les milieux, soutenir la dimension langagière signifie que nous répondons, tout d'abord, au besoin de communication et au besoin d'expression de l'enfant. Ces besoins doivent être comblés pour que l'enfant puisse améliorer cette dimension de son développement. En effet, nous amenons l'enfant à verbaliser ses sentiments. Pour ce faire, nous lui offrons la possibilité de reproduire la situation qui est survenue et nous lui demandons, à ce moment, qu'elle aurait été la meilleure façon d'agir face à cet événement. De cette manière, nous amenons les enfants à trouver les bons mots et les bons gestes pour arriver à s'exprimer avec plus de liberté et d'autonomie. Le langage est donc présent dans la vie quotidienne des enfants du service de garde et nous privilégions autant l'expression corporelle, graphique que verbale.

La dimension sociale et morale

Soutenir la dimension sociale et morale signifie que nous favorisons avant tout l'interaction des enfants entre eux. De ce fait, nous les encourageons et nous leur fournissons les moyens nécessaires afin qu'ils soient en mesure de bien s'entendre avec leurs pairs. Afin de développer cet aspect du développement, des activités de groupe sont planifiées comme une murale collective, une causerie qui permet d'échanger leurs pensées, etc. Ces activités favorisent la collaboration de chacun, l'échange et le plaisir. Ils apprennent à respecter les différences des autres, et ainsi, voir en chacun leurs forces et leurs faiblesses. Par le fait même, l'enfant apporte, de son plein gré, l'aide nécessaire à son camarade qui éprouve certaines difficultés face à la tâche à réaliser. Comme les élèves de 5-6e aiment beaucoup donner un coup de main aux plus jeunes, des élèves sont demandés chaque midi pour venir aider les éducatrices des maternelles 4 et 5 ans, à l'habillage des tous petits. Une responsabilité bien convoitée puisque plusieurs élèves demandent de la prendre en charge. Nous pouvons donc constater que l'entraide est présente au sein du service de garde. Également, en entrant en interaction entre eux, les enfants apprennent les diverses formules de politesse. Cette dimension est indispensable à la poursuite de la mission éducative de l'école qui est la socialisation. La dimension morale se vit dans le respect des règles, de l'environnement, des pairs ainsi que des adules qui entourent les enfants.

Voici un tableau résumant notre vision du développement global de l'enfant. Nous désirons, à travers nos activités et nos interventions, toucher à chaque dimension énumérée ci-dessous[2] :

Dimensions	Composantes
Psychomotricité	Motricité globale, motricité fine, latéralité, schéma corporel, organisation temporelle et rythmique, organisation spatiale, organisation perceptive
Cognitive	Habiletés logiques, créativité, connaissances, langage, compréhension du monde
Sociale	Conscience des autres / empathie, relations avec les pairs, relations avec l'adulte, sens des responsabilités

Affective	Confiance/estime de soi, autonomie, expression des besoins et des sentiments
Morale	Conception du bien et du mal, acceptation des différences, intégration des règles et des valeurs

Besoins des enfants (Pyramide de Maslow)

Voici les besoins des enfants illustrés par la Pyramide de Maslow. Plus, l'enfant se rapproche du sommet, plus, il est disposé à développer son plein potentiel.

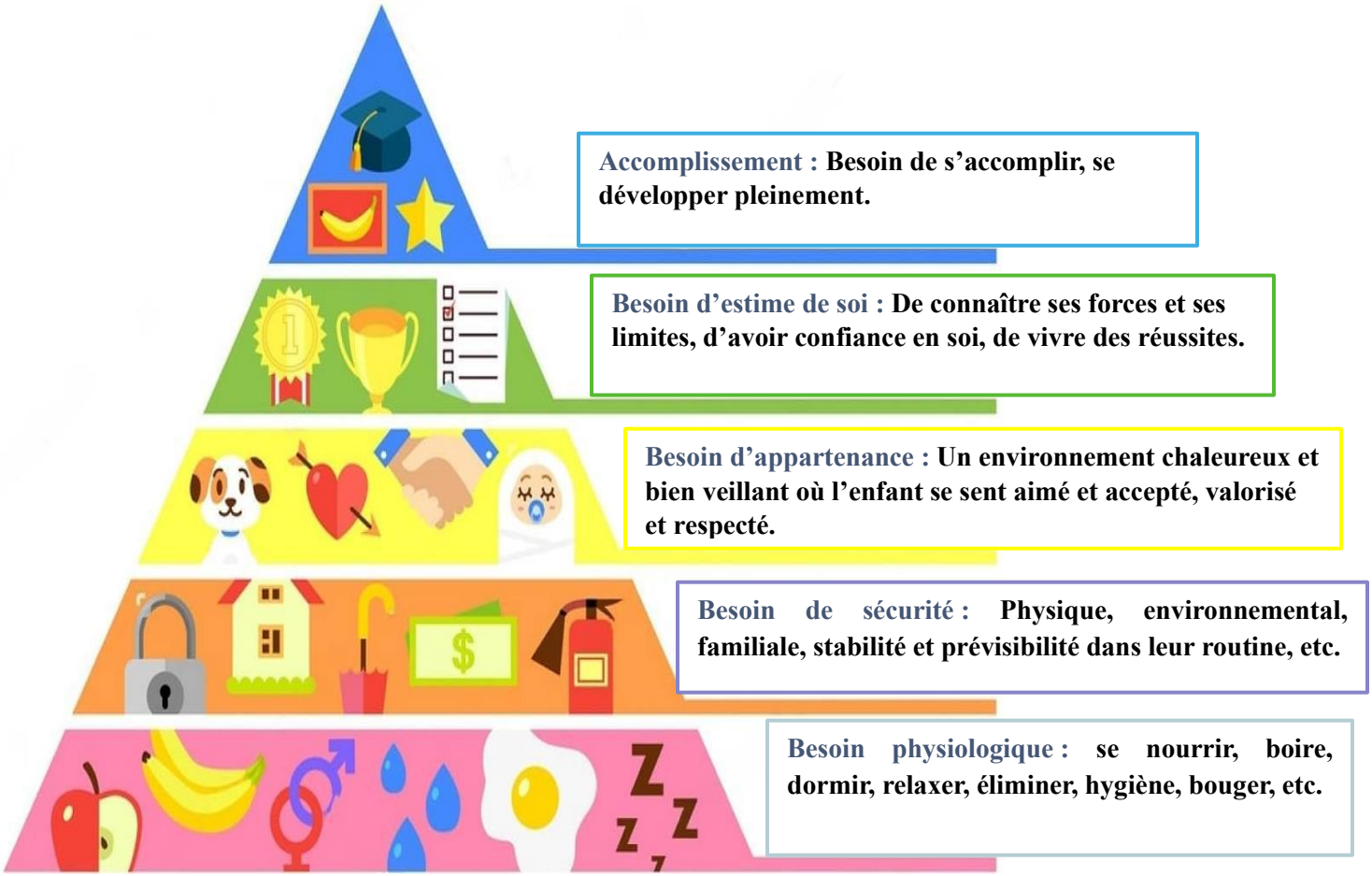

4. Notre processus d'interventions

L'observation des enfants

Étant donné que nous sommes en présence constante des enfants, nous ne pouvons pas prévoir un moment précis pour les observer. De ce fait, nous pratiquons l'observation participante qui consiste à observer les enfants tout en s'amusant avec eux. En effet, lors d'activités, nous pouvons mieux connaître leurs goûts, leurs intérêts, leur façon d'être et d'agir avec leurs camarades, etc. À la suite de nos observations, nous pouvons proposer des défis à la hauteur des enfants selon leur stade de développement.

La planification et l'organisation

Il est important de planifier, d'organiser et de varier les activités pour répondre aux besoins et aux intérêts qui diffèrent chez chaque enfant. Même si nous planifions des activités, il est essentiel de faire preuve d'une grande souplesse, car, parfois, il arrive des imprévus auxquels nous devons nous ajuster au besoin immédiat des enfants.

L'intervention démocratique

Il existe trois styles d'intervention éducative : l'intervention directive, permissive et démocratique. Le but de toute intervention est de guider et d'accompagner l'enfant tout en lui laissant une liberté d'action. Dans notre milieu, nous privilégions l'intervention démocratique, car l'éducatrice prend en considération l'opinion et les idées des enfants dans ses prises de décisions. Ils forment une équipe en se partageant le pouvoir de décision. Par exemple, l'éducatrice propose diverses activités et les enfants choisissent parmi celles suggérées par l'éducatrice. Ainsi, en créant un environnement où les enfants

L'auto-évaluation

ont des choix à faire et des décisions à prendre, ils développent leur autonomie, mais également leur confiance en eux-mêmes. Par contre, l'éducatrice est toujours présente s'ils ont besoin de soutien lorsque ces derniers ont des problèmes à résoudre. Dans ce style d'intervention, les erreurs et les conflits sont considérés comme des occasions d'apprentissage.

Cette dernière intervention est très importante. Cela nous permet de nous questionner à savoir si nous avons agi de façon adéquate, si c'était la meilleure façon de faire, s'il y a des modifications à apporter à l'avenir, etc. Ce temps de recul nous permet de nous améliorer et de demander conseil à un collègue de travail si nous en avons besoin. Naturellement, le travail d'équipe enrichit nos interventions auprès des élèves.

5. Caractéristiques du milieu

Horaire du service de garde

MATIN	7 H 00 À 8 H 05
MIDI	11 H 22 À 12 H 32
18 MINUTES MATERNELLE	14 H 37 À 14 H 55
SOIR	14 H 55 À 17 H 30
JOURNÉES PÉDAGOGIQUES JOURNÉES TEMPÊTES	7 H 00 À 17 H 30

La clientèle du service de garde et tarification

Le service de garde est offert à l'ensemble des élèves du préscolaire et du primaire qui fréquentent l'école Notre-Dame-du-Rosaire.

Clientèle	Fréquentation	Tarification 2024-2025	Reçu fiscal
Régulière L'enfant fréquente le SDG au moins deux périodes Par jour, et ce, 1 fois Semaine ou plus.	1 à 2 jours	1 à 2 jours : Tarif quotidien déterminé par le MEESR : 9,50$	Jour régulier : Fédéral
		Pour les autres journées de la Semaine : **Matin :** 3,25$ **Midi :** 1,83$	Jour sporadique : Provincial Et Fédéral

		Soir : 7,75$	
	3 à 5 jours	Tarif quotidien Déterminé par le MEESR : 9,50$	Fédéral
Sporadique (Forfait dîneurs)	Période midi	1,83$ par midi déterminé	Provincial Fédéral
Dépannage (Occasionnel)	Sur demande Seulement.	**Matin** : 3,25$ **Midi** : 3,40$ **Soir** : 7,75$ Tarif à la période par les règlements du ministère sujet à changement	Provincial Fédéral
Journée pédagogique **Et** **Suspension de cours**	Sur inscription Suite au sondage Envoyé par papier dans la boîte à lunch aux parents.	Tarif de 10$ / Jour Tarif déterminé par la CSSBE. Des frais peuvent s'ajouter activités ou des sorties spéciales.	Fédéral : 9,50$ Fédéral et Provincial : 0,50$

Horaire type d'une journée au service de garde

Période de la journée	Description de la période
Matin : **7h00 À 8h05**	Les enfants sont en jeux libres afin qu'ils puissent commencer leur journée à leur rythme. Dès 7 H 45, les élèves sortent à l'extérieur pour bouger afin d'être prêts et disposés en classe.
Dîner : **11h00 à 12h00** **12h00 à 12h32**	Les élèves dînent sur deux paliers différents, un premier groupe dîne de 11h22 à 12h00 et un deuxième groupe dîne de 12h à 12h32.
14h37 à 14h55	18 minutes pour les maternelles (jeux libres extérieurs et triage des élèves pour l'autobus et service de garde)

PM : **14h55 à 15h15**	Prise des présences (S.D.G ou autobus) Collation
15h15 à 16h45	Ateliers au SDG, cafétéria, gymnase Activités animées selon le thème du mois (bricolages, sciences, sports, activités ludiques et coopératives, ateliers de devoirs et leçon.) Un temps pour jouer dehors est prévu tous les jours ainsi qu'un moment de jeux libres.
16h45 à 17h30	Retour au SDG pour terminer la journée Jeux de table Gymnase
Période d'aide aux devoirs	Un temps est réservé aux élèves de 2e année et plus pour leur permettre de réaliser leurs travaux scolaires, à la demande de leurs parents. Cette période a lieu tous les lundis de 15h15 à 15h45.
Les journées pédagogiques	Des journées thématiques à l'école sont organisées afin que l'enfant puisse s'évader à travers ce thème. Des activités à l'extérieur de l'école sont également proposées pour permettre aux enfants de connaître de nouvelles choses.

Les locaux

Local du service de garde

Des armoires de rangement sont placées afin de faciliter le rangement des jeux. Nos armoires sont garnies de jeux de société, de manipulation, de lego etc…Nous avons un coin de cuisine, poupée et magasin.

Dans le local, nous avons une télévision pour film, qui est seulement utilisé lors des activités récompenses.

Vestiaires

Des vestiaires ont été aménagés pour les élèves qui fréquentent le service de garde le matin et le soir.

Gymnase

Celui-ci est l'endroit le plus propice aux jeux de type « *moteur* ». L'enfant peut y développer sa coordination, son endurance, sa force et d'autres aptitudes motrices. Il prend alors conscience de ses capacités.

Le gymnase est également équipé d'un théâtre qui nous permet de faire des activités de danse et de spectacles, ainsi que des activités de détente, telles que le dessin, blocs et « barbies. »

Local de musique

Nous utilisons ce local lors du dîner et après l'école pour la prise des présences et d'activités dirigés.

Classes

Nous utilisons les classes seulement le midi lors des journées de pluie. De plus, le local d'anglais sert de salle de dîner pour certains groupes.

Patinoire municipale :

Nous pouvons y aller avec nos élèves.

Cafétéria

Ce bel espace permet aux élèves de faire des jeux de tables, des jeux dirigés, du bricolage ou tout simplement relaxer en période de jeux libre.

Un très bel espace cuisine y est aménagé afin de nous faciliter la tâche lors de nos recettes hebdomadaires.

Dans le local, nous avons une télévision pour film, qui est seulement utilisé lors des activités récompenses.

Terrains sportifs et parcs

Nous utilisons les terrains sportifs et parcs municipaux pour des activités. (terrains de soccer, petit parc, terrain de tennis, jeux d'eau et piste cyclable).

6. Pour finir…

Le service de garde de l'école Notre-Dame du Rosaire s'engage à respecter le programme d'activités approuvé par le conseil d'établissement. De plus, nous sommes à l'écoute des commentaires des élèves et des parents afin d'améliorer et d'enrichir continuellement ce programme d'activités.

Le service de garde s'engage aussi, dans l'élaboration de ses activités, à tenir compte des compétences et des intentions éducatives des cinq domaines généraux de formation mis en place par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Elles sont énumérées aux pages suivantes à titre de référence (annexe 1 et 2).

Gardons à l'esprit que notre objectif principal pour tous est de veiller au bien-être général de vos enfants. Nous travaillons donc tous ensemble dans l'optique d'une seule chose : leur réussite.

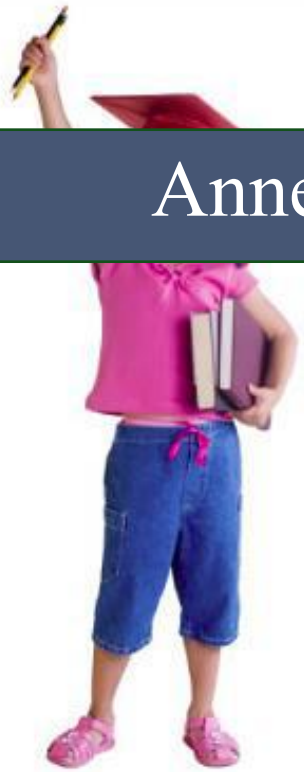

Annexes

Annexe 4 : Lien avec le PAV (Plan d'action sur la violence)

<u>Pour faire suite au projet éducatif de l'école, le service de garde fait aussi partie intégrante du plan de lutte contre la violence et l'intimidation</u>

Les gestes d'intimidation et de violence ne sont pas tolérés sur les heures de classe, les récréations, le midi, au service de garde, lors des activités parascolaires, dans les autobus scolaires, sur le chemin de l'école, ni par le biais de l'informatique et des médias sociaux.

Pour contrer ces gestes, nous avons établi certaines priorités à notre école; les voici :

- Poursuivre la mise en place de la politique sur la violence et l'intimidation et prise de position claire dans l'école.

- Développer les habiletés sociales de nos élèves par la mise en place d'ateliers, de la guidance dans la résolution de conflits et de l'accompagnement dans le développement et l'utilisation de fonctions exécutives.

De plus, nous avons élaboré un plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation. Toutes les interventions faites sont en lien direct avec nos priorités d'école. La sécurité des élèves de notre école est au coeur de nos préoccupations. On se doit donc d'éduquer et de travailler en étroite collaboration avec des partenaires afin d'atteindre notre but.
À l'école Notre-Dame, nous prenons en considération le point de vue de la victime. Nous nous assurons que le support nécessaire lui est apporté en priorité. Si votre enfant est témoin d'intimidation ou de violence, il doit en faire part à un adulte.

Annexe 5 : Principaux intervenants et rôle de chacun

Afin d'accueillir tous ces élèves, il y a la technicienne qui est présente en permanence auprès de ceux-ci. Celle-ci est parfois accompagnée d'éducatrices, tout dépendamment du nombre d'enfants selon les périodes de la journée.

Les éducatrices doivent répondre aux critères suivants :
- Être engagée par la CSBE;
- Être diplômée du 5e secondaire ou son équivalent avec une année d'expérience pertinente;
- Avoir un cours de secourisme général à jour renouvelable aux 3 ans.

De plus, il y a des éducatrices qui ont une formation en lien avec l'enfance soit :
- Un AEP en service de garde en milieu scolaire;
- Un diplôme en technique d'éducation à l'enfance;
- Un diplôme en technique d'éducation spécialisé.

Saviez-vous que…

Toutes ces personnes nommées ci-dessous travaillent pour et avec les enfants de votre école?

Tous les intervenants doivent comprendre et intégrer les valeurs du service de garde et se les approprier afin d'être crédibles auprès des enfants et de leur famille respective. Pour que le programme éducatif représente la couleur réelle de notre milieu de vie, l'équipe-école, les parents et la communauté doivent bien saisir l'importance de leurs rôles dans l'atteinte et la réalisation des objectifs communs. Chacun interfère à plusieurs niveaux afin d'atteindre la réussite globale de chaque enfant. Cette réussite se traduit par le développement global et intégré des sphères de développement propre à un équilibre maximal de l'enfant. Voici donc la définition de chaque acteur :

1. Le mandat du ministère de l'Éducation du loisir et du sport (MEES)

Le MEES s'assure que les Centres de services scolaires possèdent l'information nécessaire pour organiser un tel service et diffuse toute l'information jugée pertinente. Le ministère doit voir à ce que les services de garde soient offerts conformément à la Loi sur l'instruction publique et au Règlement sur les services de garde en milieu scolaire et qu'ils respectent les règles budgétaires en vigueur. Il détermine les allocations financières selon la déclaration de la clientèle en date

du 30 septembre. Pour ce faire, il établit un système de contrôle, que ce soit pour un simple échantillonnage ou pour l'ensemble des services de garde.

2. La responsabilité du Centre de services scolaire

Le Centre de services scolaire, par l'entremise du responsable du dossier des services de garde, veille à l'organisation et au maintien des services de garde en milieu scolaire. Elle offre un soutien aux directions d'école au regard de la qualité et de l'amélioration des services de garde et donne suite aux demandes des conseils d'établissement. Elle détermine des modalités générales d'organisation :
-Heures d'ouverture des services de garde;
-Supervision du programme d'activité;
-Couverture des activités par les assurances de la commission scolaire;
-Conformité de la gestion des budgets avec ses politiques et procédures;
-Orientations;
-Modalités de fermeture en cas d'intempéries ou de forces majeures.

Elle s'assure que chaque direction d'école applique les règlements des services de garde. Elle facilite l'organisation d'activités collectives dont le but est l'information, la formation et l'entraide.

Il appartient au Centre de services scolaire d'établir les règles et les critères relativement à l'engagement du personnel, en tenant compte de la qualification exigée, des prescriptions des listes de rappel et des conventions collectives. Elle procède à l'engagement du personnel nécessaire pour assurer, en tout temps, le respect du rapport maximal d'un adulte pour vingt enfants (Règlement, article 6).

Elle diffuse les informations administratives, légales et réglementaires provenant du MEES et en assure une interprétation adéquate par les membres des services de garde. Elle établit un lien d'information entre les différentes unités administratives de la commission scolaire et les services de garde.

Elle assure également les communications avec le MELS et répond aux demandes d'information en provenance d'organismes gouvernementaux ou autres.

3. La direction d'école

La directrice ou le directeur d'école applique la politique de gestion des services de garde du Centre de services scolaire. Elle ou il transmet la déclaration de la clientèle du service de garde aux services concernés du Centre de services scolaire. C'est la personne responsable des services de garde de son école. Ses fonctions l'amènent à:
-S'assurer de la qualité des services offerts en fonction des ressources disponibles;

-Veiller à l'application de la planification des activités;
-Coordonner, de façon globale, les ressources humaines, matérielles et financières des services de garde;

-Favoriser l'intégration des services de garde et de son équipe à la vie de l'école, et ce, en définissant, entre autres, les conditions qui facilitent la communication avec l'équipe des services de garde, avec le personnel enseignant et avec les parents.

Elle s'assure de la cohérence des services de garde en milieu scolaire avec le projet éducatif (Règlement, article 2, 1er paragraphe). La directrice ou le directeur informe le conseil d'établissement du programme d'activités des services de garde et a la responsabilité de refuser, de suspendre ou d'exclure un enfant.

La directrice ou le directeur prépare le budget annuel des services de garde et le soumet au conseil d'établissement pour adoption.

Elle ou il s'assure de la gestion financière des services de garde selon les normes et exigences établies par le Centre de services scolaire et en fait rapport au conseil d'établissement.

Elle ou il s'assure de la présence des services d'appui dans le cas des enfants qui ont des besoins autres que ceux de la clientèle ordinaire qui fréquente le service de garde. À ces responsabilités s'ajoutent celles expressément prévues au Règlement sur les services de garde en milieu scolaire concernant :

-Les règles de fonctionnement (article 4);
-La disponibilité d'une personne en cas d'absence (article 7);
-La sécurité des enfants lors des sorties à l'extérieur (article 11);
-Le bon état des locaux et du matériel (article 12);
-L'accès à une trousse de premiers soins (article 13);
-La tenue de la fiche d'inscription (article 15 alinéa 1) et celle d'accueillir toutes les représentations ou recommandations du comité de parents du service de garde (article 18).

La direction propose au conseil d'établissement la contribution financière demandée aux parents (tarification) pour le financement des activités du service de garde (LIP, article 95).

4. Conseil d'établissement

Le conseil d'établissement joue plusieurs rôles à l'école. En ce qui a trait aux services de garde, il exerce notamment les responsabilités suivantes :

-Adresser à la commission scolaire une demande pour qu'elle assure,

dans les locaux attribués à l'école ou, lorsque l'école ne dispose pas de locaux adéquats, dans d'autres locaux, des services de garde aux élèves de cette école (LIP, article 256);

-Approuver l'utilisation des locaux mis à la disposition de l'école pour ses services de garde, en s'assurant que l'espace y est suffisant pour le nombre d'enfants inscrits (LIP, article 93);
- Approuver les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par la directrice ou le directeur de l'école (LIP, article 76);
-Adopter le budget annuel des services de garde en milieu scolaire et l'intégrer au budget de l'école. Ce budget doit comprendre les frais dévolus aux parents utilisateurs (LIP, article 95);
-Fixer, sur proposition de la direction d'école, la contribution financière des parents prévue et adopter le budget annuel du service de garde (LIP, article 95);
-Former, s'ils le jugent utile, un comité de parents utilisateurs (Règlement, article 18). En l'absence d'un nombre suffisant de parents pour constituer un comité de parents utilisateurs, exercer les responsabilités de ce comité. Recevoir les recommandations et les représentations que lui adresse le comité de parents utilisateurs;
-Répondre aux demandes des parents;
-Informer la communauté des services offerts par l'école (LIP, article 83);
-Donner son avis au Centre de services scolaire sur tout sujet propre à assurer une meilleure organisation des services qu'elle dispense (LIP, article 78, 3o);-Prendre entente avec un autre conseil d'établissement pour offrir des services de garde en milieu scolaire communs si le nombre d'élèves utilisateurs est insuffisant.

5. Le parent

La participation des parents est essentielle. Les services de garde doivent tout mettre en oeuvre pour créer et maintenir une bonne communication et une collaboration étroite avec les parents. De leur côté, ceux-ci doivent faciliter l'établissement de ces liens de collaboration et de communication avec l'équipe des services de garde.

Les parents ont un rôle primordial à jouer dans l'éducation de leur enfant. Comme premiers responsables de leur enfant, les parents qui bénéficient des services de garde doivent :
-Prendre connaissance des règles de fonctionnement, s'y conformer et signer le formulaire à cet effet;
-Acquitter régulièrement les frais de garde et respecter les délais convenus;
-S'assurer de posséder toute l'information nécessaire;
-Informer le service de garde de l'état de santé de l'enfant;
-Aviser en cas d'absence ou de retard;
-Vérifier le travail fait par leur enfant lors de la période de travaux scolaires;
-Aviser de tout changement au dossier de l'enfant.

Dans certaines situations d'exception, le titulaire de l'autorité parentale doit donner son accord pour l'autorisation de départ et remplir le formulaire prévu à cette fin.

6. L'enfant

L'enfant constitue l'élément central et fondamental du service de garde en milieu scolaire. Pour que toutes les activités des services de garde se réalisent de façon harmonieuse, l'enfant doit assumer certaines responsabilités. L'enfant devient, en quelque sorte, partenaire de l'équipe des services de garde et de ses pairs dans le maintien d'un milieu de vie enrichissant, sain et agréable.

L'enfant a des besoins et des droits et les services de garde doivent faire en sorte de répondre à ces derniers. Il a aussi des responsabilités. L'enfant doit notamment :
-Participer aux activités dans un esprit de coopération;
-Démontrer une attitude d'ouverture aux activités proposées;

-Apporter ses repas/collations, s'il y a lieu; 34

-Respecter les règles de conduite (langage, geste, respect, etc.).

7. La municipalité

Elle regorge souvent d'une multitude de ressources qui doivent être mises à la disposition de sa population. La disponibilité des locaux et du matériel sont des atouts majeurs pour les services de garde de son territoire, car ils sont souvent vacants lors de nos heures d'opération. En travaillant ainsi en collaboration avec les différents services de sa communauté, elle dessert l'ensemble de sa population, se fait connaître davantage et maximise la rentabilité et la raison d'être de ses nombreuses ressources, appartenant à ses résidents.

Toutes les définitions des principaux intervenants sont tirées de : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=//I_13_3/I13_3R11.htm